



Études canadiennes / Canadian Studies

Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France

82 | 2017

Nouvelles histoires de la Nouvelle-France

Les domestiques canadiens, ces oublié(e)s de l'histoire de la Nouvelle-France

The forgotten Canadian servants in New France history

Arnaud Bessière



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/eccs/845>

DOI : 10.4000/eccs.845

ISSN : 2429-4667

Éditeur

Association française des études canadiennes (AFEC)

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2017

Pagination : 27-45

ISSN : 0153-1700

Référence électronique

Arnaud Bessière, « Les domestiques canadiens, ces oublié(e)s de l'histoire de la Nouvelle-France », *Études canadiennes / Canadian Studies* [En ligne], 82 | 2017, mis en ligne le 01 juin 2018, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/eccs/845> ; DOI : 10.4000/eccs.845

AFEC

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE¹

Arnaud BESSIÈRE

Université Laurentienne (Sudbury)

Cet article dresse le portrait des domestiques natifs du Canada sous le régime français qui, dès les années 1670, commencent à remplacer les engagés immigrants. Il étudie leurs origines sociales, essaie de comprendre les causes de leur embauche et distingue les différentes catégories d'employeurs. Il nous met en présence de jeunes mineur(e)s placé(e)s en service par leurs parents chez l'habitant en échange de leur nourriture et de leur entretien. Hormis leur salaire et la durée de leur service, cette main-d'œuvre bon marché a sensiblement les mêmes devoirs et obligations que les domestiques adultes locaux ou immigrants.

This article presents a picture of domestic servants born in Canada under the French regime, who began to replace indentured immigrants in the 1670s. It traces their social origins, and tries to understand their reasons for entering service, while also distinguishing the different categories of employers. It brings into focus a domestic workforce composed of children and young people of modest social origins, who worked mainly in the homes of habitants in exchange for food and maintenance. Apart from their salary and the length of their service, this cheap source of labour differed little from local adult domestic servants or immigrants in terms of their duties and obligations.

L'historiographie de la Nouvelle-France a longtemps été orientée par la question de la « fondation » et s'est donc naturellement intéressée aux principaux émigrants qui se sont établis dans la vallée du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles. Outre les soldats et les filles du roi, les engagés, communément appelés les « trente-six mois » en raison de la durée de leur contrat d'engagement, ont fait l'objet de quelques études particulières. Ces travailleurs, qualifiés ou non, dont la moitié seulement aurait fait souche au Canada, ont constitué près de 20% de l'immigration totale observée sous le régime français. Nous savons également, grâce à l'historienne Louise Dechêne, que dès les années 1680 et même un peu plus tôt comme nous allons le voir, ces engagés recrutés principalement pour les travaux de défrichement « occupent moins de place. Seuls les communautés [religieuses] et les plus gros marchands en ont encore. Une nouvelle main-d'œuvre, née au pays, commence à remplacer les immigrants » (DECHÊNE 1988 : 62).

¹ Cet article développe une communication présentée sur le thème de la domesticité enfantine au Canada sous le régime français dans le cadre du deuxième séminaire conjoint CIEQ-CERHIO intitulé *Familles et relations familiales : fondements, évolutions, régulations* qui s'est tenu à l'Université Laval à Québec les 8 et 9 octobre 2015. Cette recherche a bénéficié du support financier du Fonds de Recherche de l'Université Laurentienne (FRUL). L'auteur tient à remercier son collègue Dr. David M. Leeson pour la traduction anglaise du résumé.

Arnaud BESSIÈRE

Or, ces travailleurs locaux, tous sexes confondus, que nous retrouvons dans les recensements canadiens du XVII^e siècle, assimilés aux engagés immigrants sous le vocable « domestiques »², ont jusqu'ici peu suscité l'intérêt des historiens hormis quelques articles et travaux académiques universitaires dont certains sont déjà anciens. Le relatif silence de ce groupe dans les sources de l'histoire sociale explique en partie ce constat. Comme pour la France de l'Ancien Régime, « l'histoire de la domesticité est encore une histoire mal aisée à écrire parce qu'elle touche au 'clandestin quotidien' » (GUTTON 1981 : 9). Les recensements nominatifs de la colonie, ainsi que les minutes notariales canadiennes, permettent néanmoins de relever les principaux contours de ce groupe. Aussi, dans le cadre de cet article, nous proposons de brosser un portrait général de cette domesticité « made in Canada » en prenant soin d'observer son évolution dans le temps. Nous tenterons également de déterminer les origines sociales de ces domestiques natifs de la colonie et les causes de leur mise en service. Enfin, nous tâcherons, en terminant, de distinguer les principales catégories d'employeurs et de comprendre, à la lumière de travaux récents sur le sujet, les raisons susceptibles de justifier le recours à cette main-d'œuvre afin de mieux apprécier, ultimement, ce que l'étude de la domesticité nous révèle de la société canadienne des XVII^e et XVIII^e siècles.

Portrait de la domesticité canadienne et évolution du groupe dans le temps

Aussi imparfaits soient-ils, les trois recensements nominatifs canadiens du XVII^e siècle³ – les seuls à couvrir l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent pour toute la période du régime français – constituent la source la plus utile pour cerner les contours de la domesticité canadienne sous le régime français. Qu'ils aient été recrutés en France ou directement au Canada, la plupart des domestiques identifiés au moment des deux premiers relevés nominatifs sont des hommes (tableau 1).

² Le terme « domestique » désigne, tant en France que dans la vallée du Saint-Laurent sous le régime français, quatre réalités à savoir : les serviteurs de maison, les domestiques agricoles, les serviteurs personnels et, enfin, toute personne au service d'une autre, sans aucune précision. À cet ensemble, il faut également ajouter les serviteurs – sous toutes formes – des communautés religieuses et hospitalières qui représentent un groupe important au sein de la colonie (BESSIÈRE, 2011 : 60). Sur la confusion entre les vocables « engagés » et « domestiques » voir BESSIÈRE, 2007 : 12.

³ Pour une présentation critique des données démographiques de cette source, voir notamment BESSIÈRE 2011 : 61-64.

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

Tableau 1 : Répartition des domestiques selon le sexe et l'âge d'après les recensements de 1666, 1667 et 1681

Sexe Âge	1666				1667				1681			
	H	F	Total	%	H	F	Total	%	H	F	Total	%
0 à 10	-	-	-	-	1	2	3	0.6	23	8	31	6.2
11 à 20	144	6	150	33.5	106	6	112	24.8	99	60	159	32.1
21 à 30	228	1	229	51.1	258	1	259	57.5	122	6	128	25.8
31 à 40	40	-	40	8.9	47	-	47	10.4	95	5	100	20.2
41 à 50	15	2	17	3.8	17	2	19	4.2	39	3	42	8.5
51 à 60	4	-	4	0.9	4	-	4	0.8	18	1	19	3.8
61 à 70	-	-	-	-	1	-	1	0.2	5	-	5	1
71 à 80	1	-	1	0.2	1	-	1	0.2	2	1	3	0.6
81 à 90	-	-	-	-	1	-	1	0.2	1	-	1	0.2
Inconnu	-	-	7	1.5	3	-	3	0.6	3	4	7	1.4
Total	439	9	448	99.9	439	11	450	99.5	407	84	495	99.8

Sources : *Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)*, Recensements du Canada, 1666, 1667 et 1681

Note : Comme nous avons arrondi nos résultats, la somme des pourcentages ne totalise pas 100

La part de leurs collègues féminines tend néanmoins à augmenter avec le temps, et ce pour deux raisons principales : l'arrivée des Filles du roi au Canada entre 1663 et 1673, et l'accroissement naturel de la population (BESSIÈRE 2007 : 287). Bien entendu, le choix de recourir essentiellement à des hommes tient moins aux caprices de l'employeur qu'au manque de femmes dans la colonie, mais aussi, et surtout, aux travaux réclamés puisque nombre d'employés sont affectés aux défrichements et à l'entretien des exploitations agricoles, comme nous allons le voir. Outre ces caractéristiques, ces

Arnaud BESSIÈRE

domestiques sont tous, à quelques exceptions près, célibataires, situation logique d'une certaine manière puisque le mariage est normalement interdit aux engagés immigrants (DECHÊNE 1988 : 68-69). Cependant, ce constat nous interroge sur la nature même du métier de domestique en ce sens où la profession ne semble pas, de toute façon, compatible avec le mariage et, par conséquent, avec la vie de famille. Cette observation tend aussi à confirmer le caractère transitoire du métier de domestique. Ceci étant dit, dans une situation de blocage du marché matrimonial où les hommes sont en surnombre, il peut sembler étonnant de retrouver des servantes célibataires mais ce fait se justifie, dans la plupart des cas, par leur jeune âge.

Globalement d'ailleurs, quel que soit leur sexe, les domestiques ne sont jamais bien vieux, à l'image de l'ensemble de la population coloniale canadienne du XVII^e siècle dont près des trois quarts des habitants ont moins de 30 ans en 1666, 1667 et 1681 (CHARBONNEAU 1967 et 1970 : 1036 et 82-84). D'après les deux premiers recensements, les domestiques de moins de 30 ans représentent plus de 80% des effectifs et la catégorie des 21-30 ans regroupe le plus grand nombre d'individus : 51% en 1666 et 57.5% en 1667. En 1681, la situation est quelque peu différente puisque la proportion des moins de 30 ans n'est plus que de 64%. Cependant, nous constatons que la classe des 11-20 ans est celle qui rassemble le plus de serviteurs, soit 32% de l'ensemble des domestiques recensés. L'analyse de l'âge suivant les sexes permet de mieux comprendre ce changement de tendance. Il ressort que la part des hommes adultes, âgés de plus de 21 ans, dépasse de loin celle des femmes quel que soit le recensement étudié. En 1666, elle est de 66% contre 33% chez les femmes. En 1667, nous dénombrons 325 hommes de plus de 21 ans en service, soit 74% des domestiques mâles, alors que nous n'avons que trois femmes se rangeant dans la même classe d'âge, soit 27% de l'ensemble des domestiques féminins. Enfin, lors du dernier recensement, l'écart entre les sexes semble se creuser encore davantage car la proportion des domestiques adultes de sexe masculin se maintient à 70% tandis que celle des femmes n'est plus que de 19%. Soixante servantes, soit près de trois femmes sur quatre, ont entre 11 et 20 ans en 1681, contingent qui contribue à déclasser la catégorie des 21-30 ans, tous sexes confondus, au profit de la précédente. Les employeurs tendent donc à s'orienter vers une main d'œuvre de plus en plus jeune à mesure que nous avançons dans le temps, surtout si nous nous reportons à la catégorie des 0-10 ans. Absents ou presque lors des deux premiers recensements, les domestiques âgés de 10 ans et moins sont au nombre de 31 en 1681. Parmi eux, 23 garçons et huit filles ; tous sont nés dans la colonie. Douze sont au service de ménages localisés en milieu rural ; les autres se répartissent à Montréal, Québec ou Trois-Rivières.

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

L'analyse des contrats d'engagement canadiens impliquant un domestique et identifiés entre 1640 et 1710 confirme la tendance (tableau 2).

Tableau 2
Répartition dans le temps des contrats d'engagement impliquant un(e) mineur(e) (âgé de moins de 25 ans) placé(e) par ses parents ou tuteurs entre 1640 et 1710

Années \ Type de contrat	Nombre et pourcentage de contrats impliquant un(e) mineur(e) placé(e) par ses parents ou tuteurs		Nombre total de contrat d'engagement
1640-1650	1	4%	23
1651-1660	-	-	22
1661-1670	3	2%	136
1671-1680	44	14%	308
1681-1690	96	29%	333
1691-1700	115	55%	205
1701-1710	81	45%	180
Total	340	28%	1207

Sources : *BAnQ*, greffe des notaires, *Parchemin*. [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784, Montréal, Société de recherche historique archiv-histo.

Lors de la dernière décennie du XVII^e siècle, on constate même que plus de la moitié des contrats concerne des mineur(e)s placé(e)s par leurs parents ou leur tuteur. Ce type d'engagement concerne, au XVII^e siècle du moins, davantage les filles – plus des deux tiers des embauches impliquant une servante – que les garçons – près du quart des engagements impliquant un domestique de sexe masculin (BESSIÈRE 2007 : 300). Après un rapide sondage dans les minutes notariales grâce à l'outil de recherche *Parchemin* qui rassemble sur support informatique les intitulés de tous les actes notariés signés dans la colonie entre 1626 et 1779, il appert que le phénomène se poursuit au siècle suivant et semble même s'accroître. Seul un inventaire détaillé de toutes les pièces consignées dans les minutes notariales canadiennes et impliquant un domestique permettrait toutefois de le confirmer. Toujours est-il que, au total, pour la période 1640-1710, nous avons relevé 336 contrats impliquant 340 enfants, dont 102 filles et 238 garçons, soit près du tiers de l'ensemble de embauches de domestiques réalisées dans la colonie (1207 contrats au total).

Arnaud BESSIÈRE

De manière générale, le notaire ne prend pas la peine d'indiquer l'âge des intéressés. En fait, il ne précise d'ordinaire cette information que lorsque des parents donnent en service un ou plusieurs de leurs enfants à un employeur. Globalement, on connaît l'âge du quart de l'ensemble des domestiques engagés par contrat dans la colonie, adultes et jeunes confondus, soit pour 317 individus précisément sur les 1311 que compte notre base de données. Sur ces 317 domestiques, 265 sont des jeunes loués par leurs parents. Le plus jeune, Joseph Rouille n'a que deux ans et est mis en service par sa mère jusqu'à ses 18 ans chez Pierre Roy, un habitant de la Prairie Saint-Lambert⁴. Le même sort est réservé au dénommé Pierre Albin, placé par son père pour les 15 prochaines années au service de Jean-Baptiste Pottier, notaire à Montréal⁵. En les répartissant dans le temps et par tranches d'âge décennales (tableau 3), on voit bien que les moins de vingt ans, et surtout les moins de dix ans, augmentent progressivement et de manière constante à partir des années 1670 jusqu'au début du XVIII^e siècle.

Tableau 3
Répartition des domestiques dans le temps et par tranches d'âge
décennales d'après les contrats d'engagement canadiens

Tranches d'âge / Périodes	0-10 ans	11-20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans	Total
1640-1649	-	-	-	-	-	-	-	-
1650-1659	-	1	-	-	-	-	-	1
1660-1669	1	1	-	-	-	-	-	2
1670-1679	11	14	-	-	-	-	-	25
1680-1689	23	61	3	-	1	1	-	89
1690-1699	32	58	6	-	-	-	1	97
1700-1710	44	52	6	1	-	-	-	101
Total	111	187	15	1	1	1	1	317

Sources : *BAnQ*, greffe des notaires, *Parchemin*. [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784, Montréal, Société de recherche historique archiv-histo.

⁴ Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Montréal (BAnQ-M), contrat du 27 juillet 1710, Greffe Adhémar dit Saint-Martin.

⁵ BAnQ-M, contrat du 29 octobre 1688, greffe Adhémar dit Saint-Martin

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

Une analyse plus fine de la distribution des domestiques âgés de 20 ans et moins (tableau 4) permet de constater que le plus gros contingent a entre 8 et 17 ans, et que près du quart des moins de 20 ans ont 13 et 14 ans.

Tableau 4
Répartition des domestiques de 20 ans et moins identifiés dans les contrats d'engagement canadiens

Âge des domestiques	Nombre	%
1 an	2	0.5
2 ans	4	1
3 ans	5	1.5
4 ans	10	3.5
5 ans	9	3
6 ans	8	2.5
7 ans	9	3
8 ans	19	6.5
9 ans	23	8
10 ans	23	8
11 ans	20	7
12 ans	27	9
13 ans	33	11
14 ans	30	10
15 ans	14	4.5
16 ans	23	8
17 ans	17	6
18 ans	9	3
19 ans	4	1
20 ans	9	3
Total	298	100

Sources : *BAnQ*, greffe des notaires, *Parchemin*. [ressource électronique] : banque de données notariales, 1626-1784, Montréal, Société de recherche historique archiv-histo.

Précisons également que 40% des domestiques âgés de 7 ans et moins (soit 19 individus) sont des orphelins mis en service par le procureur du roi ou leur tuteur, et des enfants placés par leurs parents qui invoquent systématiquement devant le notaire leur pauvreté comme raison de l'engagement. L'utilisation d'outils de recherche en ligne, comme le très utile

Arnaud BESSIÈRE

*Programme de recherche en démographie historique (PRDH)*⁶ de l'Université de Montréal, permet de conclure que la quasi-totalité de ces jeunes – 93% exactement – ne provient pas de l'immigration mais a bien vu le jour au Canada. Autrement dit, le remplacement progressif des domestiques immigrants par une nouvelle main-d'œuvre native du pays semble avoir été un peu plus précoce que ce que Louise Dechêne avait présumé, en se basant sur le recensement de 1681. Il aurait débuté non pas dès les années 1680 mais bien une décennie plus tôt – au moment même où l'immigration de la main-d'œuvre étrangère, et notamment celle des engagés, commence justement à décliner (BESSIÈRE 2007 : 221-222) – et s'accélère dès les années 1690. Le constat semble tout à fait logique puisque, comme le constatait Hubert Charbonneau : « plus de la moitié des enfants issus de pionniers au Canada sont nés entre 1670 et 1685, soit au cours des quinze ans qui ont suivi la décennie marquée par l'arrivée du plus grand nombre de pionnières. » (CHARBONNEAU 1987 : 83)

Composée originellement d'une main-d'œuvre immigrante adulte presque exclusivement masculine, les contours du groupe des domestiques se modifient, puisque, dès les années 1670, ces derniers comptent parmi eux quelques collègues féminines et sont, peu importe leur sexe, de plus en plus d'origine canadienne et de plus en plus jeunes. Autrement dit, à mesure que nous avançons dans le temps, la domesticité au Canada devient davantage une domesticité locale, juvénile, voire infantine.

Origines sociales des domestiques et causes de leur mise en service

S'interroger sur les causes de la mise en service de ces jeunes Canadiens revient implicitement à se questionner sur leurs origines sociales. L'exercice, même s'il est facilité par le *PRDH*, n'est toutefois pas sans difficulté et les résultats ne sont pas toujours probants. Dans les recensements, par exemple, plusieurs jeunes domestiques sont identifiés par leur prénom uniquement, rendant pratiquement impossible l'identification des parents. Il est possible que nous ayons affaire ici à de jeunes Amérindiens à qui l'on assigna un prénom chrétien, mais nous ne pouvons confirmer cette hypothèse. D'autre part, certains parents ne sont même pas recensés. C'est le cas, par exemple, de ceux de Noël et de Marie Chapelier, tous deux au service de Pierre Gagnon, habitant de la seigneurie de Beaupré. Cependant, quand leur identification est concluante, on remarque que la plupart – plus de 80% – entrent dans la

⁶ Base de données répertoriant les actes inscrits dans les registres paroissiaux et sur quelques autres documents nominatifs des XVIIe et XVIIIe siècles. L'outil de recherche est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.genealogie.umontreal.ca/fr/accueil>

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

catégorie des *habitants*, c'est à dire des paysans propriétaires. Même observation lorsque, dans les contrats d'engagement, le notaire indique la profession du père. Peut-on dire alors que les domestiques natifs de la colonie appartiennent, au même titre qu'en France, aux groupes sociaux les plus humbles de la société canadienne comme le présume Francine Barry (BARRY 1983 : 227) ? La réponse doit être nuancée. Comme le rappelait Sylvie Dépatie :

Il se cache sous le vocable « habitant » toute une gamme de situations effectives. Certains sont en mesure de produire des surplus pour la vente, d'autres ont juste assez de terre défrichée pour satisfaire aux besoins de leur famille, tandis qu'un troisième groupe est sous ce seuil et doit vendre sa force de travail pour subsister (DÉPATIE 2002 : 206).

Mais si nous nous reportons au portrait de la paysannerie tracé par Louise Dechêne pour la période qui nous intéresse, le premier groupe constituerait environ 10% de la paysannerie, le second 50% (DECHÊNE 1988 : 399-401). Les paysans démunis représenteraient donc environ 40% du groupe, leur importance s'expliquant en grande partie par leur installation récente, suite à l'immigration. Nous pouvons donc en déduire que, globalement, les domestiques nés au Canada proviennent essentiellement de milieux modestes, sinon pauvres. Par ailleurs, la signature des contrats d'engagement peut constituer un indice du niveau d'instruction des parents. Sans grande surprise, plus de trois fois sur quatre, les parents ou le tuteur déclarent ne savoir écrire ni signer. En général, les jeunes domestiques viendraient donc de milieux sociaux défavorisés ou, du moins, de milieux où l'instruction n'est pas la priorité.

Ce profil prend d'ailleurs tout son sens à la lecture de certaines déclarations consignées dans plusieurs contrats d'engagement, même s'il convient de rester prudent à l'égard de ces énoncés. En effet, certains parents ont très bien pu exagérer leur situation réelle au moment de la signature du contrat, dans l'espoir, peut-être, de susciter la compassion de l'employeur et, par extension, une plus grande générosité de sa part à l'endroit de l'enfant qu'on s'apprêtait à lui louer. Néanmoins, on ne peut être que frappé par le dénuement dans lequel semblent vivre certaines familles. Quand Marin Varin et son épouse décident de louer leurs deux enfants jusqu'à leur majorité, ils font part au notaire de « l'extrême pauvreté dans laquelle ils sont et la surcharge d'enfants en très bas âge qu'ils n'ont pas le moyen de nourrir et élever étant

Arnaud BESSIÈRE

obligé de mendier leur pain »⁷. De la même manière, quand Anne Goupille met son fils de six ans en service chez un habitant pour une durée de dix ans, elle explique au notaire qu'elle a déjà plusieurs jeunes enfants et qu'elle ne dispose pas de moyens pour les élever jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie. Elle ajoute aussi que sa situation est d'autant plus difficile qu'elle est seule à pourvoir aux besoins de sa famille depuis que son mari est à l'hôpital, suite à une blessure qu'il a reçue à la guerre contre les Iroquois⁸. Les exemples de ce genre ne manquent pas et touchent également plusieurs veuves indigentes, mais aussi tous les orphelins et enfants abandonnés (33 individus pour tout le XVIIe siècle, soit près de 10% des mineurs identifiés pour la même période) placés comme domestiques par leur tuteur ou, plus souvent, sur ordre du procureur du roi.

Outre les difficultés financières rencontrées par certaines familles ou certaines veuves, il arrive aussi, plus rarement, que l'engagement soit la conséquence directe de la mauvaise conduite ou du libertinage d'un jeune. La mise en service apparaît alors ici comme un moyen de corriger un comportement jugé déviant⁹. Elle peut aussi survenir en cas de départ inopiné d'un parent ou des deux pour la France, situation qui contraint certains à placer leur(s) enfant(s) le temps du voyage¹⁰. Une manière pour eux d'assurer la surveillance et la subsistance de l'enfant pendant cette absence mais qui, sans doute, témoigne également d'un certain isolement social et/ou familial. Bref la pauvreté des familles n'est pas l'unique cause de mise en service des jeunes.

De la même manière, la domesticité enfantine et juvénile n'est pas le lot des plus démunis uniquement comme en font foi les contrats de Marguerite Neveu et de Pierre Gosselin, tous deux fille et fils de bourgeois. La première est placée par son père chez Louis de Niort, écuyer, « jusqu'à ce qu'elle soit pourvue par mariage ou autrement ». Le second est mis en service au Séminaire de Québec jusqu'à ses 20 ans¹¹. Comme le résumait très bien Florent Panzani dans son mémoire consacré aux domestiques au Canada en 1681 :

⁷ Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec (BAnQ-Q), contrats du 17 et du 19 avril 1700, greffe Chambalon.

⁸ BAnQ-M, contrat du 29 avril 1688, greffe Adhémar dit Saint-Martin.

⁹ BAnQ-M, contrat du 2 janvier 1686, Greffe Basset dit Deslauriers.

¹⁰ BAnQ-Q, contrat du 9 octobre 1738, greffe Dulaurent.

¹¹ BAnQ-Q, contrats du 4 octobre 1677 et du 8 mars 1696, greffes Duquet de Lachesnaye et Rageot de Saint-Luc.

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

Toutes les catégories sociales sont susceptibles de fournir des domestiques, y compris des bourgeois. [Cependant], si l'origine sociale ne conditionne pas forcément l'entrée dans le monde des serviteurs, il y a fort à parier qu'elle influence grandement la destination : si un fils de bourgeois peut devenir pour un temps domestique, il n'exercera certainement pas chez un laboureur, mais plutôt chez un notable (PANZANI 2002 : 42),

L'objectif étant probablement moins, pour lui, de se mettre à l'abri du besoin que de préparer son avenir.

Catég`ries d'empl`yeurs et rais`ns du rec`urs aux d`mestiques natifs du Canada

Quel type de famille ou de ménage recourt le plus à ces domestiques locaux ? Seul le recensement de 1681 permet d'observer les variations dans la distribution des domestiques selon leur âge et la catégorie socioprofessionnelle de leurs maîtres car, d'une part, les professions des maîtres y sont mieux représentées qu'en 1666 et surtout 1667¹² et, d'autre part, la présence de main-d'œuvre locale y est significative pour la première fois comme nous l'avons vu précédemment. Les résultats de la recherche (tableau 5) démontrent que ce sont les habitants, et donc des ménages essentiellement ruraux et « modestes » – même si, encore une fois, il se cache toute une « gamme de situations effectives » sous le vocable *habitant* – qui embauchent proportionnellement le plus de domestiques de moins de 15 ans, ce qui semble tout à fait logique étant donné le faible coût de cette main-d'œuvre comme nous allons le voir.

¹² Précisons que si les professions des employeurs sont mieux représentées en 1681, il convient néanmoins de les considérer avec circonspection. Après vérification de l'occupation ou de la profession des chefs de familles employeuses à l'aide de divers outils élaborés par les généalogistes et les archivistes (comme le dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730 de René Jetté ou encore le recensement de la Nouvelle-France de 1681 annoté par André Lafontaine), il appert que plusieurs employeurs ruraux, identifiés pourtant comme *habitants* par l'agent recenseur, sont en réalité des seigneurs, des officiers civils (juge, notaire, greffier) ou encore des marchands, statut ou profession qui les dissocient clairement de l'habitant au sens de paysan propriétaire.

Arnaud BESSIÈRE

Tableau 5
Distribution des domestiques selon leur âge et la catégorie
selon la professionnelle de leurs employeurs d'après le recensement de 1681

Groupe d'âges	Notables		Religieux		Artisans		Paysans		Autres	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0-14 ans	7	19	6	4.5	7	20.5	58	28.5	13	16
15-19 ans	8	21.5	14	10	5	14.5	38	18.5	22	27
20-24 ans	1	3	11	8	6	17.5	22	11	12	14.5
25-29 ans	1	3	16	11.5	2	6	21	10	7	8.5
30-34 ans	3	8	24	17.5	6	17.5	25	12	4	5
35-39 ans	4	11	23	17	5	14.5	6	3	7	8.5
40-44 ans	-	-	20	14.5	1	3	11	5.5	9	11
45-49 ans	2	5	6	4.5	1	3	6	3	3	3.5
50 ans et plus	5	13.5	17	12.5	1	3	17	8.5	5	6
Inconnu	5	13.5	-	-	-	-	1	0.5	-	-
Total	36	-	137	-	34	-	205	-	82	-

Source : *BAnQ*, Recensement du Canada de 1681

Notes : d'après les recensements du XVIII^e siècle, les 15 ans d'un individu constituent l'âge minimal d'entrée sur le marché du travail. Dans la catégorie « Autres », nous avons intégré les employeurs dont l'agent recenseur ne mentionnait aucune qualité professionnelle ainsi que trois chirurgiens, un cabaretier, un canonnier, un arquebusier et un matelot que nous ne pouvions assimiler aux autres catégories du tableau.

Notons que les notables et les artisans en engagent également beaucoup. Dans un cas sur cinq environ, leurs employés n'ont pas plus de 14 ans. À l'inverse, et parce que leurs besoins sont beaucoup plus diversifiés, les communautés religieuses préfèrent à ces enfants et adolescents des travailleurs plus matures, dans la trentaine principalement (50% des effectifs à peu près), une main-d'œuvre, en somme, plus productive et sûrement mieux expérimentée, capable de contribuer rapidement à l'essor de leurs exploitations agricoles (BESSIÈRE 2007 : 291). Les travaux de Sylvie Dépatie et notre étude

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

sur l'emploi d'une main-d'œuvre domestique dans les campagnes canadiennes à la fin du XVII^e siècle ont permis de mieux comprendre les raisons du recours à la domesticité de manière générale, peu importe ici l'âge ou l'origine du domestique. Globalement, nous savons aujourd'hui que ce sont moins les lacunes dans la force de travail familiale que les écarts économiques observés entre les ménages – à travers la taille de leurs exploitations respectives et celle de leur cheptel – qui semblent le plus expliquer l'emploi de ces domestiques. Cette observation prévaut non seulement pour le XVIII^e siècle, mais également dès la deuxième moitié du XVII^e siècle, signe que nous avons affaire assez tôt dans l'histoire de la Nouvelle-France à une société paysanne canadienne déjà bien hiérarchisée. Par ailleurs, nous avons eu l'occasion de montrer dans nos précédents travaux qu'il existait une certaine spécificité de la répartition des domestiques selon le sexe et l'âge en fonction du type de ménage employeur. En ce sens, les maîtres qui résident en ville, et particulièrement à Québec et à Montréal, emploient davantage de servantes que leurs homologues domiciliés à la campagne. En ne traitant que de celles qui offrent leurs services en zone « urbaine », nous constatons grossièrement, et essentiellement sur la base du dernier recensement, qu'elles se partageaient inégalement entre les notables, les artisans et les habitants (BESSIÈRE 2007 : 134). Dans les campagnes, ce sont des ménages non-paysans¹³ qui recourent le plus aux servantes, une domesticité qui rappelle, de la même manière qu'en ville, le goût de l'employeur pour le confort matériel que cette aide domestique apporte nécessairement (BESSIÈRE 2011 : 66-67).

Mais au-delà de ces considérations, qu'est-ce qui motivent les ménages paysans en particulier à recourir spécifiquement à d'aussi jeunes domestiques ? Comme nous venons de l'évoquer, l'intérêt des habitants pour ces jeunes employés s'explique en grande partie par leur faible coût. En effet, dans ces cas précis, l'employeur ne leur verse habituellement aucun salaire, ce qui les distingue clairement des « trente-six mois » et des domestiques adultes locaux. Et dans le cas des orphelins en particulier, la famille d'accueil percevait même une indemnité du procureur du roi (BOUCHARD 1989 : 62). Sur les 340 mineurs identifiés entre 1640 et 1710, 214 étaient payés seulement en nature – règlement qui se traduit généralement par l'entretien alimentaire et vestimentaire du domestique – et 71 étaient rémunérés en espèces uniquement. Parmi les 55 domestiques restants, 49 touchaient un salaire en livres et en

¹³ Par ménages non-paysans nous entendons ceux dont les chefs de famille sont seigneurs, officiers civils (juge, notaire, greffier) ou marchands, statut ou profession qui les dissocie clairement de l'habitant, du paysan propriétaire.

Arnaud BESSIÈRE

marchandises, trois en livres ou marchandises et un dernier en livres et services. Nous ignorons le salaire de deux domestiques seulement. Pour l'un d'eux, le notaire précise que l'employeur donnera à son serviteur telle récompense qu'il jugera à propos eu égard au service qu'il lui aura rendu¹⁴. Soulignons que les quelques mineurs payés en espèces sont, en moyenne, un peu plus âgés (14.5 ans) que ceux rémunérés en nature (10 ans). L'âge a donc probablement joué dans le choix du mode de paiement. Néanmoins, cette information n'est pas systématiquement précisée dans les contrats. Elle n'est indiquée que dans 60% des cas chez les mineurs payés en argent monnaie alors qu'elle est spécifiée plus de quatre fois sur cinq chez les enfants rétribués en nature (BESSIÈRE 2008 : 38). Ainsi, dans la majorité des cas, le maître se contente uniquement d'entretenir son jeune employé, c'est-à-dire de le loger, de le nourrir et de le vêtir selon ses besoins jusqu'à l'expiration de son contrat. Au terme de celui-ci, il arrive qu'il lui offre un habit neuf, parfois une vache ou une taure, mais rarement plus (BESSIÈRE, 2011 : 67). Notons également que si 80% des enfants mis en service reçoivent quelques marchandises au terme de leur engagement, certains de ces produits pouvaient aussi être versés directement aux parents. Par exemple, quand Pierre Bouvier place son fils pour une année chez Pierre Lefebvre, habitant de Beauport, ce dernier propose non seulement d'entretenir l'enfant durant toute la durée de son service et de lui donner deux minots de blé à la fin de son contrat, mais également de livrer au père, un mois avant que l'enfant ne quitte ses fonctions, une vache à lait de trois ans¹⁵.

Si le domestique adulte recruté au Canada ne revient pas réellement plus cher que son homologue étranger, et quand bien même la durée de son contrat est habituellement plus courte (BESSIÈRE 2008 : 41-42), l'un et l'autre demeurent encore nettement plus dispendieux que la main-d'œuvre juvénile ou infantine canadienne. De plus, même si celle-ci peut être jugée trop jeune pour les gros travaux, et bien que les notaires soient plutôt avares de commentaires lorsqu'il s'agit de consigner les tâches précises de ces domestiques en particulier, ces derniers servent toujours utilement le maître quand vient le temps de sarcler son jardin, de garder ses bêtes ou encore d'entretenir sa maison, comme nous l'observons en France à la même époque. Georges Lefebvre montre à cet égard que:

Suivant l'importance de la ferme, des enfants entraient dans la composition du personnel [domestique], soit pour remplacer un adulte,

¹⁴ BAnQ-Q, contrat du 28 octobre 1704, greffe Chambalon.

¹⁵ BAnQ-Q, contrat du 4 mai 1687, greffe Rageot.

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

soit pour lui venir en aide. Les garçons étaient employés à la garde des troupeaux, les filles au ménage et à la filature, les uns et les autres au sarclage. Autant qu'ils le pouvaient, le cultivateur et sa femme se déchargeaient de toutes ces besognes et, sans hésiter à leur imposer des tâches excessives pour leur âge, mettaient leurs propres enfants à l'ouvrage, à douze ans au plus tard. Souvent les petites filles de six ans passaient déjà leur vie à filer, en gardant les nouveau-nés (LEFEBVRE 1972 : 277).

L'étude sérielle des contrats d'engagement de cette nouvelle main-d'œuvre canadienne montre que plus l'enfant est placé tôt chez son maître, plus la durée de son engagement est généralement longue, supérieure assurément à celle du manœuvre adulte local, recruté souvent pour quelques mois, ou même à celle de l'engagé immigrant dont le contrat est, sauf exception, de trois ans. Comme en Europe à la même époque, il est possible que prendre des enfants comme domestiques « très jeunes et les former assurait un meilleur service par la suite et les rendait plus fidèles et plus motivés que le serviteur engagé à l'âge adulte » (FAUVE-CHAMOUX 2009 : 18). Les plus petits, âgés de moins de 10 ans, n'étaient probablement pas d'une grande utilité mais puisqu'ils devaient généralement demeurer en service jusqu'à leurs 16, 17 ou 18 ans, les employeurs étaient assurés de tirer profit de leurs jeunes recrues pendant au moins quelques années (BESSIÈRE 2011 : 68). C'est du moins ce qu'affirme le notaire Nicolas Gaspard Boisseau à la fin du XVIII^e siècle. Il écrit à ce sujet que :

Les habitants voient naître avec joie des enfants qui, dès l'âge de 10 ans, emploient déjà leurs faibles mains à l'agriculture, ce qui leur donne en peu de temps une force surprenante et leur fait par conséquent un corps robuste et en état de soutenir à 15 ans les travaux les plus fatigants (LACHANCE 2000 : 66).

Il peut, bien sûr, être tentant d'assimiler cette domesticité enfantine à une forme d'entraide sociale. Tout le monde ici y trouve son compte. D'un côté, et dans la majorité des cas, la famille qui place l'enfant se libère d'un membre auquel elle ne peut subvenir. D'un autre côté, la famille qui reçoit le jeune, bénéficie de bras additionnels toujours utiles pour les petits travaux. Mais qu'on ne se leurre pas. Si l'acte de prendre en charge un enfant pour épargner une famille dans le besoin était totalement désintéressé, il n'aurait certainement pas donné lieu à un contrat en bonne et due forme ; il n'aurait, sans doute, laissé aucune trace. Or, la contraction d'un engagement devant

Arnaud BESSIÈRE

notaire entre deux parties est l'aveu même d'un acte réciproque intéressé. L'étude de ces contrats démontre, en outre, que les obligations et devoirs de ces jeunes se distinguent peu de ceux des adultes toutes origines et tous sexes confondus. Comme ces derniers, ils doivent faire tout ce qui leur est commandé et promettre de servir fidèlement leur maître jusqu'à la fin de leur temps. En retour, l'employeur a la charge d'entretenir son domestique et de le « traiter humainement » comme tous les autres serviteurs. À l'occasion, il doit aussi veiller à assurer son éducation religieuse. Autrement dit, la bienveillance du maître à l'égard de son employé n'est pas exclusive aux jeunes domestiques ; elle concerne en théorie l'ensemble du groupe.

Enfin, nombre de contrats rappellent aux parents qu'ils ne doivent sous aucun prétexte retirer leur enfant de son service avant la fin de son contrat sans l'autorisation préalable de l'employeur. Si cela devait se produire, ce dernier pourrait légitimement recourir à la justice et réclamer des dommages et intérêts pour les journées perdues. Ce simple avertissement démontre assez clairement que la personne chez qui l'enfant est placé n'agit pas en philanthrope. Et force est de reconnaître, à la lumière des pièces judiciaires de la colonie, que plusieurs d'entre eux ne se sont pas gênés de poursuivre en justice des parents qui avaient eu l'audace de reprendre leur enfant. Dans la plupart des cas relevés, le juge ordonne presque systématiquement le retour de l'enfant au service de son maître, condamne à l'occasion les parents à une amende et inflige même parfois une prolongation de l'engagement pour compenser les journées perdues (BESSIÈRE 2007 : 379).

Conclusion et perspectives de recherche

L'étude de la domesticité au Canada sous le régime français nous met en présence d'une main-d'œuvre dont les contours évoluent rapidement dans le temps. Constituée d'abord d'engagés immigrants, principalement masculins, le groupe se diversifie et se compose progressivement, dès les années 1670, de domestiques qui sont de plus en plus d'origine canadienne et de plus en plus jeunes, tendance qui semble s'accroître au siècle suivant. L'étude de la domesticité nous donne également à observer une société qui, lentement mais sûrement, s'organise. Une société, majoritairement rurale faut-il le rappeler, qui n'a pas forcément les moyens de recourir à une main-d'œuvre étrangère ou locale trop dispendieuse. Une société qui profite de l'accroissement naturel de sa population pour combler la demande de travailleurs. Une société enfin qui voit « l'émergence d'exploitations agricoles dont la taille dépasse la capacité de travail d'une famille de taille 'normale' » (DÉPATIE 2008 : 53). Dans la

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

majorité des cas, la domesticité juvénile voire enfantine canadienne apparaît pour la famille comme un moyen de se soulager pour un temps d'un, ou de plusieurs enfants, auquel elle ne peut subvenir ; elle apparaît aussi dans certains cas comme une source de revenu puisque même si l'enfant placé ne touche habituellement aucun salaire, il arrive que l'employeur verse au chef de famille une compensation en marchandises qui se traduit par quelques minots de blé ou autres denrées végétales ou animales. Pour l'employeur, le recrutement d'un jeune domestique représente une bonne affaire puisque cette main-d'œuvre, encore une fois, ne prétend habituellement à aucun gage si ce n'est sa nourriture et son entretien. Et si l'enfant est très jeune, il restera suffisamment longtemps au service de son maître pour être productif.

Mais au-delà des intérêts personnels et financiers de chacune des deux parties contractantes, ces mises en service prendraient sans doute un autre sens encore si nous observions plus attentivement les liens personnels, familiaux ou professionnels susceptibles d'exister entre l'employeur d'une part et les parents du jeune engagé d'autre part. Nous savons déjà, quand l'information est précisée par les notaires dans les contrats d'engagement, que les maîtres chez lesquels sont placés ces enfants résident habituellement dans la même paroisse ou dans la même ville que les parents des jeunes domestiques. Nous connaissons moins en revanche la nature du lien qui a favorisé le contact, la mise en relation entre les deux parties. Cette recherche mettrait certainement en lumière le réseau de sociabilité naissant dans la colonie laurentienne de la deuxième moitié du XVII^e siècle et nous éclairerait probablement davantage sur les solidarités locales et/ou familiales, mais des solidarités qui, dans les cas qui ont retenu ici notre attention, ne sont de toute évidence pas totalement désintéressées.

BIBLIOGRAPHIE

BARRY, Francine (1983), « Familles et domesticité féminine au milieu du 18^e siècle » dans Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, *Maîtresses de maison, Maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express.

BESSIÈRE, Arnaud (2011), « L'emploi d'une main-d'œuvre domestique dans les campagnes canadiennes à la fin du XVII^e siècle », *Histoire et sociétés rurales*, no 36, p.59-77.

Arnaud BESSIÈRE

BESSIÈRE, Arnaud (2008), « Le salaire des domestiques au Canada au XVII^e siècle », *Histoire, Economie & Société*, n°4, p.33-50.

BESSIÈRE, Arnaud (2007), *La domesticité dans la colonie laurentienne au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle (1640- 1710)*, Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne et UQÀM, 571p.

BOUCHARD, Yolande (1989), *Les enfants du Roi à Montréal au 18e siècle*, mémoire de maîtrise (histoire), Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

CHARBONNEAU, Hubert et al. (1987), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris-Montréal, PUF et PUM.

CHARBONNEAU, Hubert et Jacques LÉGARÉ (1967), « La population du Canada aux recensements de 1666-1667 », *Population*, vol.22, no 6, p.1031-1054

CHARBONNEAU, Hubert, Yolande LAVOIE et Jacques LÉGARÉ (1970), « Le recensement nominatif du Canada en 1681 », *Histoire sociale-Social History*, vol.3, no 6, p.77-98.

DECHÊNE, Louise (1988), *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Boréal.

DÉPATIE, Sylvie (2002), « El ser mas independiente del mundo ? La construccion del 'habitant' canadiense », *Discurso colonial. La construccion de une diferencia americana*, sous la dir de Cahterine Poupeney Hart, Albino Chacon Gutierrez, Heredia (Costa Rica)/Montréal, Editorial Universidad National (EUNA)/Presses de l'Université de Montréal, p.189-221.

DÉPATIE, Sylvie (2008) « Maîtres et domestiques dans les campagnes montréalaises au XVIII^e siècle : bilan préliminaire », *Histoire, économie & société*, 4, p. 51-65.

FAUVE-CHAMOUX, Antoinette (2009), « Domesticité et parcours de vie. Servitude, service prémarital ou métier? », *Annales de démographie historique*, n° 117, p.5-34.

GUTTON, Jean-Pierre (1981), *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier-Montaigne.

LES DOMESTIQUES CANADIENS, CES OUBLIÉ(E)S DE L'HISTOIRE

LACHANCE, André (2000), *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Libre Expression.

LEFEBVRE, Georges (1972), *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Paris, A. Colin.

PANZANI, Florent (2002), *Les domestiques au Canada en 1681. Étude d'un groupe à partir du recensement nominatif de la Nouvelle-France de 1681*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval.